

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007984-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-9-1

Séance du vendredi 8 juillet 2011

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF
L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS ET AUX TITULAIRES DU BAFA/BAFD**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 – Les moyens d'intervention en faveur du sport, rapport N° CG 2010 4-9-1,
- VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer les subventions au titre des déplacements individuels aux clubs énumérés dans la liste en annexe du rapport pour un total de 52 150 €,
- Décide de répartir une somme de 2 200 € entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste ci-annexée,
- précise que ces dépenses, correspondant à un total de 54 350 € seront imputées au Budget départemental 2011 de la manière suivante:

Rubrique	CLUBS	BAFA
<i>Programme</i>	E732 B	E632 A
<i>Code</i>	25574	2556
<i>Imputation</i>	65-32-6574	65-30-6513
<i>Montant</i>	52 150,00 €	2 200,00 €
	54 350,00 €	

LE PRESIDENT
 Pour le Président
 du Conseil Général du Haut-Rhin
 et par délégation,
 le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté